

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

la lettre du Sage Est lyonnais

Bulletin d'information de la Commission Locale de l'Eau

édito

La stratégie du Sage

La Commission locale de l'eau (CLE) a adopté la stratégie du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Est lyonnais.

Rappelons qu'un Sage associe durablement les acteurs d'un territoire autour d'un cadre réglementaire, qui concilie la protection de la ressource en eau et la satisfaction des usages et activités qui s'y rattachent.

En ce sens, les décisions qui ont été prises à travers la stratégie du Sage sont capitales puisqu'elles engagent l'avenir des 31 communes du territoire Est lyonnais. Après un processus de concertation qui a mobilisé acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire dans plus de 20 réunions, la CLE a retenu une stratégie qui est l'aboutissement d'une démarche et d'une responsabilité collectives.

Elle poursuit désormais son travail pour rédiger, sur la base de ces orientations stratégiques, un document Sage reconnu comme le guide incontournable de la gestion de l'eau dans l'Est lyonnais.

Raymond Durand

Président de la Commission Locale de l'Eau du Sage Est lyonnais
Vice-président du Conseil général du Rhône



Un Sage c'est :

- Un outil de planification de la ressource en eau, à horizon 10-15 ans : il doit concilier les différents usages de l'eau dans un cadre respectueux des milieux naturels et de l'environnement.
- Une concertation de tous les acteurs de l'eau au sein de la CLE, pour porter et élaborer une œuvre collective acceptée par tous.
- Un travail à l'échelle d'un territoire cohérent vis-à-vis de la ressource en eau.
- Un document d'une réelle portée juridique.

sommaire

p. 2

Avancement du Sage

Une stratégie de gestion équilibrée des milieux aquatiques de l'Est lyonnais

p. 5

Points de vue

UNICEM, Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction
L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse (RM&C)

p. 7

Dossier

Bilan du suivi qualitatif des nappes et évolution depuis septembre 2005

p. 8

Inf'eau

Golfs et gestion de l'eau, une charte de bonnes pratiques

Une stratégie de gestion équilibrée des milieux aquatiques de l'Est lyonnais

La stratégie du Sage adoptée par la Commission locale de l'eau (CLE) porte une finalité particulière : la préservation et la reconquête de la qualité de la ressource en eau potable, ainsi que l'assurance de la sécurité des approvisionnements. Cet objectif majeur, auquel concourent également les autres plus ou moins directement, découle du statut de réserve patrimoniale de la nappe de l'Est lyonnais.

Protéger les ressources en eau potable

- En renforçant la protection des captages.
- En sécurisant l'approvisionnement en eau potable (interconnexions).
- En inscrivant le secteur du captage de Saint-Priest comme prioritaire pour l'eau potable.
- En réservant la nappe de la molasse aux usages d'eau potable.

Reconquérir et préserver la qualité des eaux

- En améliorant la connaissance de la qualité de l'eau de la nappe et des cours d'eau, et des risques de pollution.
- En appliquant des principes d'urbanisation tenant compte des enjeux du Sage (densifier plutôt qu'étaler les zones d'activités économiques, maintenir le "V vert" non urbanisé...).
- En priorisant le contrôle de l'application de la réglementation.
- En améliorant l'assainissement des eaux pluviales.
- En limitant les pollutions liées aux activités industrielles, aux stationnements, aux infrastructures linéaires, aux anciens "points noirs" (décharges).
- En limitant les pollutions diffuses d'origine agricole.
- En incitant à maintenir des espaces non urbanisés dans les carrières réaménagées.

Gérer durablement la quantité de la ressource en eau

- En améliorant la connaissance des ressources quantitatives et des points d'accès à la nappe non déclarés.
- En adoptant un principe de précaution pour l'utilisation de la nappe de la molasse (en lien avec l'objectif de protection des ressources en eau potable).
- En réduisant la pression quantitative sur la nappe des zones urbanisées (économies d'eau).
- En limitant les pressions quantitatives d'origine agricole.



Bâtiment technique du captage des 4 Chênes à St-Priest

Bassin d'infiltration d'eaux pluviales à Mions



Au cœur du "V vert" (branche nord)



Relevé de données sur un piézomètre à Meyzieu



Gérer les milieux aquatiques superficiels et prévenir les inondations

- En améliorant la connaissance des zones humides et en les préservant.
- En privilégiant le maintien ou la création d'espaces boisés (protection de la nappe contre les pressions anthropiques et limitation des ruissellements et érosions sur les reliefs).
- En soutenant des zones de loisirs respectueuses de la ressource, de la priorité d'usage eau potable, de la biodiversité, tournées vers la découverte des milieux naturels (île de Miribel-Jonage).



Plaine alluviale de l'Ozon (St-Symphorien)



Île de Miribel-Jonage

Sensibiliser les acteurs

- En créant une culture commune de l'eau.
- En communiquant pour assurer une bonne gestion des crises.
- En sensibilisant aux risques spécifiques pouvant toucher la ressource en eau et aux bonnes pratiques.

Mais aussi... mettre en œuvre le Sage

Dans le cadre de sa stratégie, la CLE s'est également prononcée pour définir les conditions de mise en œuvre du Sage :

- en créant une structure porteuse adaptée ;
- en établissant le tableau de suivi des indicateurs du Sage ;
- en engageant les moyens financiers, humains et techniques nécessaires à ces actions.

Nappe de l'Est lyonnais

Nappe de la molasse

L'élaboration du Sage dans la dernière ligne droite

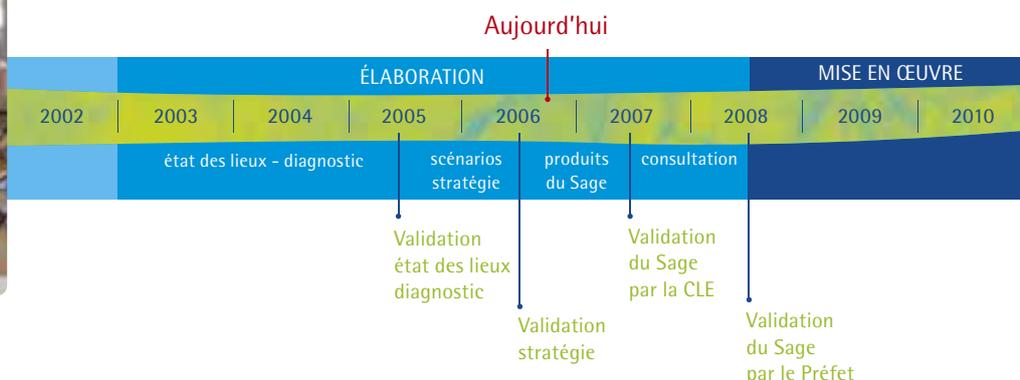
Sa stratégie validée, la CLE se consacre désormais à l'étape suivante de l'élaboration du Sage (cf. planning ci-dessous), appelée "produits du Sage". Elle devra aboutir à la rédaction du projet de Sage proprement dit (échéance prévisionnelle : mi-2007). Pour cela, la CLE doit approfondir chaque axe stratégique en déclinant les principes d'actions sous forme de fiches.

Y seront explicités : la description de chaque action, sa localisation, ses modalités d'application, les possibilités de maîtrise d'ouvrage, les partenaires associés, son évaluation financière, les financements envisageables, les échéances, les modalités d'évaluation (indicateurs).

Pour cette étape comme pour les précédentes, la dynamique de concertation ne doit pas être rompue. La CLE veillera au maintien d'une mobilisation forte de tous les acteurs concernés.



La CLE en séance plénière le 10 juillet 2006 à Genas



Rendez-vous

La stratégie du Sage soumise à l'avis du comité d'agrément du Comité de Bassin Rhône Méditerranée.

Le 19 octobre 2006, la stratégie du Sage est présentée au comité d'agrément du Comité de Bassin Rhône Méditerranée. Cet organe, composé de différents acteurs de l'eau, est chargé d'émettre des observations sur les objectifs et orientations stratégiques du Sage, afin de les corriger ou de les affiner si besoin. Cet avis, intervenant à ce stade de l'élaboration de la démarche, permet d'éviter des remises en cause trop fortes au moment de la consultation officielle du Comité de Bassin qui aura lieu après approbation du Sage par la CLE et avant validation du Sage par le préfet.

La CLE sera tenue informée de l'avis donné par le comité d'agrément.

Une exposition itinérante

Destinée à faire découvrir à un public élargi les milieux aquatiques de l'Est Lyonnais et les travaux de la CLE, cette exposition circulera dans les mairies concernées par le périmètre du Sage à partir de fin 2006.

Anticiper la mise en œuvre du Sage

La CLE est un organe de concertation, mais pas de maîtrise d'ouvrage. Par conséquent, la création d'une structure de gestion sera nécessaire pour faciliter l'application des actions préconisées dans le futur Sage (phase de "mise en œuvre"). La CLE devra anticiper sur cette phase et se fixer très prochainement des échéances pour créer cette structure.

Son choix reste à discuter par la CLE. Pour les autres Sage en France, il s'agit le plus souvent d'un syndicat mixte regroupant les collectivités et intercommunalités présentes dans le périmètre. Les missions de cette structure seraient les suivantes :

- gérer l'animation et la coordination des actions du Sage à l'échelle du périmètre et en relation avec la CLE,
- porter et/ou coordonner les études et actions de sensibilisation inscrites au programme d'actions du Sage.



UNICEM, Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction

Interview de Jean-Jacques Charrié-Thollot,
représentant l'Unicem au sein de la CLE et du Bureau.



Pouvez-vous rappeler brièvement la vocation et les missions de l'UNICEM ?

L'UNICEM Rhône-Alpes est une organisation syndicale qui regroupe 80 % des industriels qui exploitent des carrières ou des unités de fabrication de béton prêt à l'emploi de la région. Elle a pour mission de fédérer les entreprises de ce secteur, de préserver leurs intérêts, de leur fournir les informations réglementaires, économiques et sociales.

Dans ce cadre, les professionnels de l'UNICEM Rhône-Alpes participent aux nombreuses commissions ayant des thématiques en relation avec les industries de carrières et matériaux de construction (les Commissions Départementales de la Nature du Paysage et des Sites, le Comité de bassin Rhône Méditerranée Corse, les comités de suivi des Plans de gestion des déchets du BTP, les commissions locales de l'eau, les comités de suivi Natura 2000...).

Pourquoi l'UNICEM s'implique-t-elle dans la démarche Sage ?

Les gisements de granulats se trouvent très fréquemment dans des plaines alluviales. De ce fait, l'exploitation des granulats peut avoir une incidence sur la ressource en eau. D'ailleurs, de nombreux textes ou documents (arrêté de septembre 1994, Loi sur l'eau, schéma départemental des carrières, SDAGE) qui ont une influence sur cette activité fournissent des règles qui permettent de garantir la protection de l'eau tant en quantité qu'en qualité et ce d'une manière générale.

Notre participation au Sage permet d'identifier les enjeux locaux en matière d'eau et de faire des propositions concernant nos pratiques d'exploitation ou de réaménagement en les adaptant au contexte du territoire. Elle permet également d'informer les autres participants de la CLE des enjeux liés à l'approvisionnement des granulats et d'apporter les garanties nécessaires au respect, par nos industries, de la ressource en eau.

Exploitation de granulats
à Saint-Pierre-de-Chandieu

Quel est votre ressenti sur la phase de concertation qui a abouti à la stratégie du Sage ?

Cette étape, certes longue, a permis à l'ensemble des acteurs du territoire du Sage, d'apporter les éléments qui permettent à la CLE de définir la stratégie qui devra être traduite en actions concrètes. Elle a apporté une meilleure connaissance des enjeux, des potentiels mais aussi des limites du territoire, qu'ils soient économiques, techniques ou politiques.

Quelles sont vos attentes vis-à-vis de l'étape de rédaction du document Sage qui fait suite à la validation de la stratégie ?

Premièrement, que cette phase s'effectue dans la continuité de l'important travail d'analyse et de concertation mis en œuvre durant l'élaboration de la stratégie.

Nous souhaitons que le Sage nous permette de maintenir nos capacités de répondre aux besoins actuels, et surtout futurs, de la collectivité en matériaux de construction tout en préservant la ressource en eau. C'est-à-dire, de ne pas aboutir à des actions qui interdiraient directement ou indirectement l'exploitation de carrières par des contraintes d'exploitation techniquement ou économiquement irréalistes, ou d'autres actions ayant un effet sur l'accès à la ressource en matériaux. Le Sage devra être, à nos yeux, un outil d'accompagnement et non d'interdiction, permettant de coordonner l'ensemble des besoins du territoire tout en garantissant la capacité de lui apporter l'eau nécessaire en quantité et en qualité.



Bilan du suivi qualitatif des eaux souterraines de l'Est lyonnais

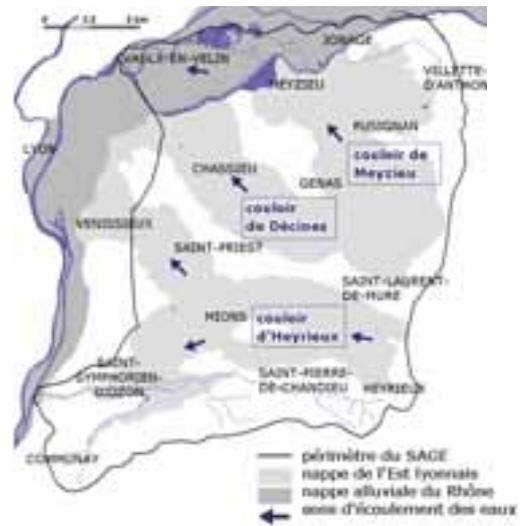


Le réseau de suivi de l'Est lyonnais a été initié en 2004 dans le cadre du Sage et pérennisé dès l'été 2005. Il comporte 27 points d'accès à la nappe qui permettent de suivre régulièrement les concentrations en substances chimiques (réseau qualitatif), et 26 points consacrés au suivi du niveau de la nappe (réseau quantitatif).

Évolution depuis septembre 2005

Les cartes suivantes montrent, à travers les résultats obtenus sur le réseau qualitatif, l'évolution depuis septembre 2005 de la qualité générale de l'eau des nappes pour les paramètres nitrates, pesticides et micropolluants organiques.

Les données présentées sont interprétées selon les classes de qualité du SEQ-Eau (Système d'Évaluation de la Qualité des eaux).



Nitrates

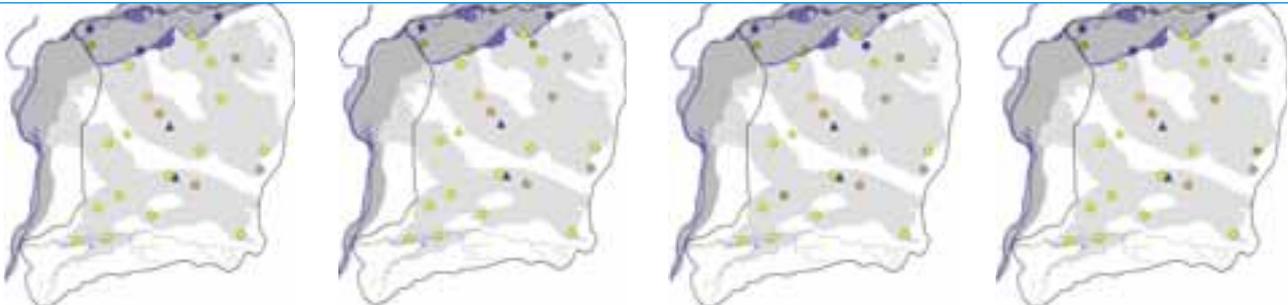
Globalement, la situation vis-à-vis des nitrates est stable au cours du temps : les teneurs pour la nappe de l'Est lyonnais sont supérieures à 25 mg/l (jaune), voire supérieures à 50 mg/l (orange) pour certains points de l'amont hydraulique des 3 couloirs de Meyzieu, Décines et Heyrieux. La qualité reste bonne à très bonne en nappe alluviale du Rhône et dans la molasse.

septembre 2005

décembre 2005

mars 2006

juin 2006



Pesticides

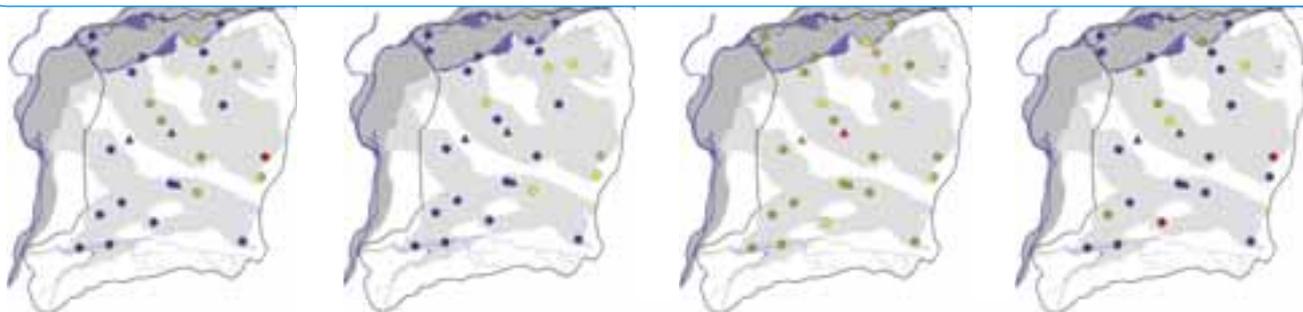
La qualité générale est bonne à très bonne sur une majeure partie des points mesurés. Néanmoins, quelques points, situés en amont extrême ainsi qu'en secteur aval des couloirs de Décines et Meyzieu présentent systématiquement une qualité moyenne à médiocre vis-à-vis des pesticides. Selon les points concernés, les substances rencontrées varient : dinoterbe, bromacile, bentazone, diuron, dérivé d'atrazine.

septembre 2005

décembre 2005

mars 2006

juin 2006



Classes de qualité

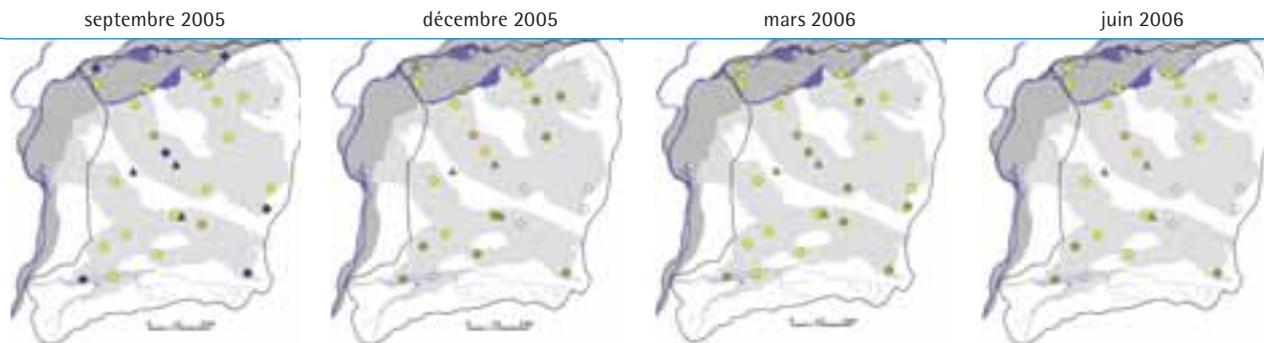
- très bonne
- médiocre
- bonne
- mauvaise
- moyenne
- non mesurée
- Point de prélèvement en nappe de l'Est lyonnais ou en nappe alluviale du Rhône
- △ Point de prélèvement en nappe de la molasse

Suite en page 8...



Micropolluants organiques

Les micropolluants organiques détectés sont des solvants chlorés (trichloroéthylène, tétrachloroéthylène, trichloroéthane...). Ils persistent en "bruit de fond" (qualité moyenne) sur environ la moitié des prélèvements effectués en nappe de l'Est lyonnais. Les concentrations les plus fortes se rencontrent surtout en aval du couloir de Décines. Les solvants chlorés touchent également la nappe alluviale du Rhône. La nappe de la molasse est épargnée et conserve une bonne qualité vis-à-vis de ce paramètre.



Inf'eau

Golfs et gestion de l'eau, une charte de bonnes pratiques

Dans le cadre de son plan de gestion de la rareté de l'eau, le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable lance des appels aux agriculteurs, industriels, collectivités et particuliers pour qu'ils économisent l'eau. Les golfs, gros consommateurs, se devaient de s'engager officiellement dans cette voie. En mars 2006, les ministres de l'Écologie et des Sports ont signé avec la Fédération et les gestionnaires de golfs une charte qui engage ceux-ci vers une gestion durable de l'eau.

Ce que prévoit notamment la charte

- Engager des programmes de réduction de la consommation en eau (objectif: -30 % en 3 ans).
 - Tenue d'un cahier d'enregistrement de l'irrigation des parcours.
 - Mener des actions globales de préservation de la ressource (recyclage, techniques d'arrosage...).
 - Tenue d'un cahier d'enregistrement de l'usage des phytosanitaires.
- En outre, dès les premières mesures de restriction en eau, les golfs n'arroseront plus les allées (ou fairways), ce qui représente 60 % des apports d'eau ; les greens, très sensibles, seront préservés.

Trois golfs sont présents dans le périmètre du Sage. Deux d'entre eux (Chassieu, St-Symphorien-d'Ozon) prélèvent leur eau d'irrigation dans la nappe de l'Est lyonnais, le troisième (Grand Parc de Miribel-Jonage) utilise l'eau de la nappe alluviale du Rhône. Le total de leurs prélèvements représente environ 120 milliers de m³ chaque année.



© SEGAPAL 2006

Le golf du Grand Parc de Miribel-Jonage

La Lettre du Sage,
Publication de la Commission Locale de l'Eau
n° 3 - octobre 2006 - ISSN 1779-1804

Directeur de la publication
Raymond Durand, Président de la CLE

Édition
Département du Rhône
Service Agriculture et Environnement

Mise en page
Crescend'O

Tirage
3000 exemplaires
Imprimé sur papier recyclé

Avec le concours financier de :



Le Sage en ligne

Retrouvez les comptes-rendus et l'échéancier des réunions, les membres de la CLE, le carnet d'adresses, les cartes du Sage et d'autres informations sur le site Internet du Sage : www.rhone.fr/sage-est-lyonnais